

OBTENIR UN CONSENTEMENT VALABLE



Les organisations doivent généralement obtenir un consentement valable pour la collecte, l'utilisation et la communication de renseignements personnels.

CONSEILS POUR L'OBTENTION D'UN CONSENTEMENT VALABLE



RENDRE L'INFORMATION SUR
LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

FACILEMENT ACCESSIBLE



PORTER UNE ATTENTION
PARTICULIÈRE À

QUATRE ÉLÉMENTS

- 1 Quels renseignements personnels sont recueillis?
- 2 Avec qui seront-ils partagés?
- 3 Pour quelles raisons les renseignements personnels sont recueillis, utilisés ou communiqués?
- 4 Le cas échéant, quels sont les risques de préjudice et les autres conséquences?



Offrir un choix clair pour toute collecte, utilisation ou communication de renseignements personnels dans le cas où ils ne sont pas nécessaires pour fournir le produit ou le service



S'assurer que les processus de consentement sont conviviaux et faciles à comprendre



Obtenir le consentement lorsqu'on apporte des modifications significatives aux pratiques en matière de protection de la vie privée, y compris l'utilisation de renseignements personnels à de nouvelles fins ou leur communication à de nouveaux tiers



Recueillir, utiliser ou communiquer des renseignements personnels uniquement pour des fins qu'une personne raisonnable jugerait acceptables dans les circonstances



Permettre à la personne de retirer son consentement

Lisez la version complète de notre document d'orientation à : priv.gc.ca/consentement



Suivez-nous :
[@PriveePrivacy](https://twitter.com/PriveePrivacy)



Commissariat
à la protection de
la vie privée du Canada

Office of the
Privacy Commissioner
of Canada